

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Comité Syndical du 7 avril 2023
Procès-Verbal de la séance

Le 7 avril 2023 à 11h, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc BARRIÈRE, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Alain BOURION, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Sarah GENTIL, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Guillaume GUÉRIN, Monsieur Philippe JANICOT, Monsieur Sébastien LARCHER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Monsieur Gilles TOULZA, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Fabien DUPUY, Monsieur Jean-Marie Horry, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Franck MAITRE, Madame Chantal PIQUET, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Gaston ALBRECHT, Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Michaël KAPSTEIN, Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, Monsieur Jean-Marie VILLACHON, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Maurice LEBOUET, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Éric PAULHAN, Madame Sonia SOULAT, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

Madame Monique DELPI (Limoges Métropole) est représentée par son suppléant Monsieur Gilles TOULZA (Limoges Métropole)

Monsieur Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

Monsieur Jacques ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Luc BARRIÈRE (Limoges Métropole)

Monsieur Jean-Pierre NEXON (Noblat) représenté par son suppléant Monsieur Jean-Marie VILLACHON (Noblat)

Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne) représenté par son suppléant Monsieur Éric PAULHAN (Val de Vienne)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Monsieur Fabien DOUCET (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Clément RAVAUD (Limoges Métropole)
Monsieur Maurice LASNIER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Sébastien LARCHER (Limoges Métropole)
Monsieur Denis LIMOUSIN (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole)
Madame Emilie RABETEAU (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Joël GARESTIER (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Marc LEGAY (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Fabien DUPUY (ELAN)
Madame Elisabeth PETIT (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Bernard TROUBAT (ELAN)
Monsieur Jacques PLEINEVERT (ELAN) donne pouvoir à Monsieur Pierre VALLIN (ELAN)
Monsieur Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAZIN (Noblat)
Monsieur Alain GEHRIG (Val de Vienne) donne pouvoir à Madame Sonia SOULAT (Val de Vienne)
Madame Marylène HENRION (Val de Vienne) donne pouvoir à Madame Sylvie ACHARD (Val de Vienne)
Monsieur Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Nicolas BALOT (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Pierre DUCHER (Limoges Métropole)
Monsieur Vincent JALBY (Limoges Métropole)
Monsieur Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)
Madame Marie LAPLACE (Limoges Métropole)
Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE et sa suppléante Madame Sylvie ROZETTE (Limoges Métropole)
Monsieur Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)
Monsieur Alexandre PORTHEAULT (Limoges Métropole)
Madame Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)
Madame Andréa BROUILLE (ELAN)
Monsieur Vincent CARRÉ (ELAN)
Monsieur Jean-Jacques DUPRAT (ELAN)
Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat)
Monsieur Gérard KAUWACHE (Val de Vienne)
Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne)

Absents :

Monsieur Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole)
Monsieur Claude BRUNAUD (Limoges Métropole)
Monsieur Jean-Michel BERTRAND (ELAN)

Assistaient également à la réunion :

Madame Sylvie MOREAU, SIEPAL
Madame Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
Monsieur Clément BOUSSICAULT, SIEPAL
Madame Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Monsieur Vincent LÉONIE, Président du syndicat, ouvre la réunion à 11h. Il remercie les délégués de leur présence et fait lecture des pouvoirs, absents représentés et excusés.

Puis avant de commencer le Président désigne Monsieur Olivier CHATENET (ELAN) et Monsieur Michaël KAPSTEIN (Noblat) comme secrétaires de séance.

Le Président explique que **c'est avec un grand plaisir, qu'une nouvelle fois, il a à présider le Comité Syndical** qui peut se réunir grâce à la mise à disposition des salles du Conseil Régional. Il profite de ce propos introductif pour témoigner sa gratitude au Président Alain ROUSSET qui donne systématiquement accès aux locaux de la région. **En l'absence d'Andréa BROUILLE, il demande à Guillaume GUÉRIN de bien vouloir lui transmettre l'amitié et les remerciements des membres du syndicat.**

Il remercie les **délégués de s'être rendus disponibles, encore une fois, pour participer à cette réunion, il sait que certaines et certains viennent de la 3^{ème} couronne et que les temps de déplacements sont évidemment en rapport avec la distance à Limoges. Il tenait donc à le souligner et à les remercier pour le temps qu'ils prennent.**

Le Président poursuit en précisant que le Comité est réuni pour approuver des délibérations comptables et budgétaires essentielles au fonctionnement du syndicat. Les délégués sont déjà **familiarisés avec ces démarches récurrentes également effectuées à l'échelle des communes et EPCI.**

Il y aura **tout d'abord à approuver le compte de gestion de l'exercice 2022, avant d'adopter le compte administratif 2022 sous la Présidence de Guillaume GUÉRIN.** La délibération suivante portera sur **l'affectation des résultats d'exploitation 2022.** Ces trois délibérations seront rapportées par René ARNAUD.

Ensuite il exposera les grandes lignes du BP 2023, avant que Joël GARESTIER rapporte la **délibération sur l'adhésion du SIEPAL au contrat groupe mise en conformité RGPD du Centre de Gestion de la Haute Vienne.**

Comme cela a été débattu le 10 mars dernier, le BP 2023 a été construit pour pérenniser le SIEPAL dans ses missions tout en respectant les contraintes budgétaires fixées par les EPCI membres.

Le Président précise qu'il fait une petite digression par rapport à son discours écrit initialement. En effet, il n'ignore pas que certains membres se sont émus des propos qu'il avait tenus lors du dernier comité syndical par rapport à la pérennité du SIEPAL et des moyens financiers à trouver. Bien évidemment, il ne voudrait pas que son propos ait été interprété, transformé ou mal perçu, considérant que parfois c'est l'émetteur qui se trompe dans ses propos et que le récepteur n'a donc pas tous les éléments. Il est bien évident que la mission première du SIEPAL est de représenter les 4 EPCI, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale, que la première mission du SIEPAL est d'accompagner les 4 EPCI et les différentes communes qui les composent dans l'élaboration et le suivi de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi actuels et futurs), et au-delà, les travaux liés à la CDAC. Il ajoute qu'il avait évoqué l'éventualité de prestations qui pourraient être réalisées par le syndicat pour renforcer ses moyens financiers, prestations qui n'auraient évidemment pas vocation à devenir majoritaires, celles dues aux EPCI demeurant les missions principales du syndicat.

Il reprend qu'en revanche il convient de pérenniser le SIEPAL. Les premiers contributeurs au budget du syndicat sont les 4 EPCI membres mais leurs budgets ne sont pas extensibles, raison pour laquelle il faudra peut-être trouver d'autres moyens. Il ajoute qu'à défaut d'utiliser les moyens qu'il avait évoqués, il invite chacun à réfléchir à ce qui permettrait de pérenniser l'action du SIEPAL. **Comme il a également indiqué précédemment, l'extension du SIEPAL pourrait être une des pistes, mais il peut y en avoir d'autres. Il répète que son ambition n'est pas de privatiser le SIEPAL.**

Le Président reprend son discours en expliquant que **l'équipe technique a d'ores et déjà poursuivi le travail d'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT 2030 et engagera l'ensemble des chantiers nécessaires au suivi du SCoT, tant en matière d'acquisition de données,**

d'études que de travaux à conduire en régie pour assurer la connaissance la plus fine et la plus dynamique de notre territoire.

Il indique faire à nouveau une digression pour expliquer que Chloë LEGRAND qui était un membre éminent du SIEPAL, est partie il y a quelques semaines pour travailler avec les services de l'Etat, qu'un recrutement a été lancé et que le syndicat est en train de recruter un technicien particulièrement compétent qui arriverait de Bretagne et reviendrait en terre limousine. Ce dernier pourrait a priori donner entière satisfaction pour continuer les missions, par rapport au suivi du SCoT, à la géomatique, aux systèmes d'information et de cartographie, de relevés de données, il conclut que le SIEPAL devrait être d'ici quelques semaines à nouveau bien cortiqué.

Le SIEPAL est et sera donc, comme ses statuts le prévoient, aux côtés des EPCI pour appliquer le SCoT en le traduisant dans les documents d'urbanisme.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- Adoption du PV du Comité Syndical du 10 mars 2023
- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Adoption du Compte Administratif 2022
- **Affectation des résultats d'exploitation 2022**
- Budget Primitif 2023
- Adhésion au contrat groupe du CDG de la Haute-Vienne pour mise en conformité du RGPD et externalisation du Délégué à la Protection des données

1 - Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 10 mars 2023

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Le Président demande si le procès-verbal du comité syndical du 10 mars 2023, transmis aux membres du comité, appelle des remarques. Devant la négative, il soumet le PV à l'approbation du Comité.

Il demande s'il y a des oppositions, des abstentions.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 10 mars 2023 **est adopté à l'unanimité.**

2 – Approbation du Compte de Gestion 2022

Rapporteur : Monsieur René ARNAUD, Vice-Président du SIEPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif

Le compte de gestion clos le 31 décembre 2022, présenté par Monsieur GUÉGAN, Trésorier Principal de Limoges-Municipale, **est soumis à l'approbation du Comité Syndical.**

Les résultats de ce compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif qui va être soumis à votre approbation. Avec un déficit budgétaire de l'exercice de – 57 782,73 € et un résultat cumulé de clôture de 102 716,58 €, le détail de ces résultats se présente comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Compte de gestion - Tableau II-1

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	80 780,08	398 212,23	478 992,31
Titres de recettes émis	34 895,71	284 933,57	319 829,28
Réductions de titres			
Recettes nettes	34 895,71	284 933,57	319 829,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	80 780,08	398 212,23	478 992,31
Mandats émis	17 798,89	359 813,12	377 612,01
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	17 798,89	359 813,12	377 612,01
RESULTAT DEL'EXERCICE			
Excédent	17 096,82		
Déficit		74 879,55	57 782,73

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

Compte de gestion - Tableau II-2

	RESULTAT A LA CLOTURE DEL'EXERCICE PRECEDENT (2021)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DEL'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DEL'EXERCICE 2022
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	45 890,08	0,00	17 096,82	62 986,90
FONCTIONNEMENT	114 609,23	0,00	-74 879,55	39 729,68
TOTAL GENERAL	160 499,31	0,00	-57 782,73	102 716,58

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier Principal.

*Le Président demande s'il y a des questions, des remarques, comme il n'y en a pas il soumet la délibération à l'approbation des membres du Comité, et demande s'il y a des oppositions, des abstentions. **La délibération est adoptée à l'unanimité.***

Pour l'adoption du Compte Administratif 2022, le Président LÉONIE cède la présidence à Guillaume GUÉRIN et quitte l'assemblée pendant la présentation du Compte Administratif 2022.

3 - Adoption du Compte Administratif 2022

Rapporteur : Monsieur Guillaume GUÉRIN, 2^{ème} Vice-Président du SIEPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

EQUILIBRE GENERAL DU CA 2022

A l'issue de l'exercice 2022, les résultats budgétaires du S.I.E.P.A.L. se présentent comme suit :

(en euros)	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT DE L'EXERCICE
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre	
FONCTIONNEMENT	331 019,12	28 794,00	284 933,57	0,00	-74 879,55
	359 813,12		284 933,57		
INVESTISSEMENT	14 761,18	3 037,71	3 064,00	31 831,71	17 096,82
	17 798,89		34 895,71		
TOTAL	345 780,30	31 831,71	287 997,57	31 831,71	-57 782,73
	377 612,01		319 829,28		

Rappel des résultats antérieurs :

Excédent de fonctionnement reporté..... 114 609,23 €

Excédent d'investissement reporté 45 890,08 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRES		CA 2021	CA 2022	Evolution (%)
013	Atténuations de charges		1 329,34	
042	Op. Ordre Transf. Entre section	62 335,00	-	-100,00%
74	Dotations et participations	318 603,00	283 603,00	-10,99%
75	Autres produits de gestion courante	1,12	1,23	9,82%
77	Produits exceptionnels	4 791,71	-	-100,00%
	TOTAL	385 730,83	284 933,57	-26,13%

Les collectivités membres du syndicat versent une participation financière pour aider au fonctionnement courant du SIEPAL.

Cette participation d'un montant total de 283 603 € se répartit comme suit :

- participation de Limoges Métropole :	230 564,82 €
- participation de la Communauté de communes ELAN	25 881,32 €
- participation de la Communauté de communes du Val de Vienne	15 953,96 €
- participation de la Communauté de communes de Noblat	11 202,90 €

Le reversement de cotisations URSSAF et des arrondis de prélèvement à la source totalisent : 1 330,57 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRES		CA 2021	CA 2022	Evolution (%)
011	Charges de gestion générale	57 233,48	42 212,65	-26,24%
012	Charges de personnel	194 869,58	250 227,51	28,41%
042	Op. Ordre Transf. Entre section	23 583,80	28 794,00	22,09%
65	Autres charges de gestion courante	38 110,18	38 578,96	1,23%
	TOTAL	313 797,04	359 813,12	14,66%

Les charges de gestion générale s'établissent à 42 212,65 €

Les principales dépenses concernent les frais de location immobilière (charges comprises), la location et la maintenance du photocopieur, le forfait annuel versé dans le cadre de la convention de coopération avec Limoges Métropole.

Les autres dépenses concernent les frais des véhicules (assurance, carburant, entretien), la téléphonie, la cotisation versée au COS et à la Fédération des SCoT, des frais de mission et déplacement ...

Les charges de personnel s'élèvent à : 250 227,51 €

Les dotations aux amortissements (dépense d'ordre) sont de : 28 794,00 €

Les autres charges de gestion concernent les indemnités des élus : 38 578,96 €

Le résultat de la section de fonctionnement est de - 74 **879,55 €**. **Après reprise du résultat antérieur, le résultat cumulé s'établit à 39 729,68 €.**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Répartition des recettes d'investissement

CHAPITRES		CA 2021	CA 2022	Evolution (%)
040	Op. Ordre Transf. Entre section	23 583,80	28 794,00	22,09%
041	Op. patrimoniales		3 037,71	
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	3 064,00	
	TOTAL	23 583,80	34 895,71	47,96%

Le versement du FCTVA est une recette réelle d'un montant de : 3 064,00 €

La contrepartie de la dépense d'ordre de fonctionnement concernant les amortissements est une recette d'ordre d'investissement du même montant : 28 794,00 €

Les dépenses de l'exercice 2021 au compte 202 sont intégrées afin de débiter la comptabilisation des amortissements : 3 037,71 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses d'investissement

CHAPITRES		CA 2021	CA 2022	Evolution (%)
041	Op. patrimoniales	62 335,00	3 037,71	
20	Immobilisations incorporelles	4 191,71	5 960,02	42,19%
21	Immobilisations corporelles	5 648,00	8 801,16	55,83%
	TOTAL	72 174,71	17 798,89	-75,34%

La contrepartie de la recette d'ordre de fonctionnement concernant les intégrations des écritures du compte 202 est une dépense d'ordre d'investissement du même montant : 3 037,71 €

Les différentes dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- acquisition d'équipements informatiques : 8 801,16 €
- frais liés à l'élaboration du SCOT : 4 764,00 €
- acquisition de licences informatiques : 1 196,02 €

Le solde d'exécution de l'exercice 2022 de la section d'investissement est de 17 096,82 €.
Après reprise du résultat antérieur, l'excédent cumulé s'élève à 62 986,90 €.

Le résultat cumulé de clôture, toutes sections confondues, est de 102 **716,58 €**.

Il est **donc proposé au Comité Syndical d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 et d'arrêter ainsi les comptes** du SIEPAL

Guillaume GUÉRIN demande s'il y a des oppositions, des abstentions, la délibération est adoptée à l'unanimité et il remercie les membres du Comité pour Vincent LÉONIE.

SIEPAL 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	398 212,23	359 813,12
-----------------------------------	-------------------	-------------------

Chapitre : 011 **53 100,00** **42 212,65**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
60622	CARBURANTS	1 500,00	1 259,37
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	255,00	254,68
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	740,00	309,81
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	600,00	288,95
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	828,00	828,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 500,00	6 415,62
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 360,00	2 352,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 000,00	6 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	1 126,00	1 126,00
6156	MAINTENANCE	2 300,00	1 995,84
6161	MULTIRISQUES	2 100,00	2 069,17
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 100,00	450,26
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION	5 024,00	1 230,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	1 000,00	500,00
6238	DIVERS	3 000,00	0,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00	231,02
6256	MISSIONS	1 000,00	724,60
6257	RECEPTIONS	4 567,00	4 566,52
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 100,00	1 663,54
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	4 000,00	3 947,27
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	6 000,00	6 000,00

Chapitre : 012 **250 520,00** **250 227,51**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	3 386,00	3 385,20
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	200,00	199,31
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	170,00	149,50
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 472,00	3 471,82
64131	REMUNERATION	185 522,00	185 521,80
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	40 769,00	40 768,03
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	9 618,00	9 434,41
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	7 123,00	7 037,67
6488	AUTRES CHARGES	260,00	259,77

Chapitre : 022 **25 752,23** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
022	DEPENSES IMPREVUES	25 752,23	0,00

Chapitre : 042 **28 840,00** **28 794,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET	28 840,00	28 794,00

Chapitre : 65 **40 000,00** **38 578,96**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	36 993,00	36 572,23
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	1 000,00	0,00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	2 006,00	2 005,80
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1,00	0,93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT **398 212,23** **284 933,57**

Chapitre : 002 **114 609,23** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	114 609,23	0,00

Chapitre : 013 **0,00** **1 329,34**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE	0,00	1 329,34

Chapitre : 74 **283 603,00** **283 603,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
74758	Participation autres groupements	283 603,00	283 603,00

Chapitre : 75 **0,00** **1,23**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	1,23

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80 780,08	17 798,89
----------------------------------	------------------	------------------

Chapitre : 020 **5 400,08** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
020	DEPENSES IMPREVUES	5 400,08	0,00

Chapitre : 041 **3 050,00** **3 037,71**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC.D'URBA.	3 050,00	3 037,71

Chapitre : 20 **62 730,00** **5 960,02**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOC.D'URBA.	61 533,00	4 764,00
2051	CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	1 197,00	1 196,02

Chapitre : 21 **9 600,00** **8 801,16**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	9 468,00	8 669,17
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	132,00	131,99

RECETTES D'INVESTISSEMENT	80 780,08	34 895,71
----------------------------------	------------------	------------------

Chapitre : 001 **45 890,08** **0,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
001	SOLDE D'EXECUTION	45 890,08	0,00

Chapitre : 040 **28 840,00** **28 794,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
2802	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET DE REVISIONS DES DOCU	24 130,00	24 123,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS	180,00	179,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	2 700,00	2 683,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 130,00	1 123,00
28184	MOBILIER	650,00	646,00
28188	AUTRES	50,00	40,00

Chapitre : 041 **3 050,00** **3 037,71**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
2033	FRAIS D'INSERTION	3 050,00	3 037,71

Chapitre : 10 **3 000,00** **3 064,00**

Nat.	Nature (lib)	Total Budgété	Réalisé
10222	FCTVA	3 000,00	3 064,00

Le Président LÉONIE réintègre l'assemblée et remercie ses collègues puis il propose de passer au point suivant et donne la parole à René ARNAUD.

4 - Affectation des résultats **d'exploitation 2022**

Rapporteur : Monsieur René ARNAUD, Vice-Président du SIEPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022,

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 et les propositions d'affectation se présentent comme suit :

POUR MEMOIRE

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	114 609,23 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté.....	45 890,08 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

- Solde d'exécution de l'exercice	17 096,82 €
- Solde d'exécution cumulé.....	62 986,90 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

- Dépenses d'investissement.....	0,00 €
- Recettes d'investissement.....	0,00 €

Solde 0,00 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

- Rappel du solde d'exécution cumulé	62 986,90 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €

Excédent 62 986,90 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice	- 74 879,55 €
- Résultat antérieur	114 609,23 €

Total à affecter 39 729,68 €

AFFECTATION

1)	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 pour l'exercice 2023)	0,00 €
2)	Affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 pour l'exercice 2023)	0,00 €
3)	Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	39 729,68 €
	TOTAL	39 729,68 €
4)	Excédent cumulé d'investissement à reporter au Budget 2023 ligne 001 (report à nouveau créditeur)	62 986,90€

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter cette affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022.

*Le Président remercie René ARNAUD puis demande s'il y a des questions, des remarques. Devant la négative, il soumet la délibération à l'approbation du Comité en demandant s'il y a des oppositions, des abstentions, **la délibération est adoptée à l'unanimité.***

5 – Budget Primitif 2023

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-1612-2 stipulant que le budget est à adopter avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 effectué par le Comité Syndical le 10 mars 2023.

Le budget primitif 2023 du S.I.E.P.A.L s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	336 790,68	34 230,00	346 020,68	25 000,00
	371 020,68		371 020,68	
INVESTISSEMENT	73 332,90	25 000,00	64 102,90	34 230,00
	98 332,90		98 332,90	
TOTAL	410 123,58	59 230,00	410 123,58	59 230,00
	469 353,58		469 353,58	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 371 020,68 €

MOUVEMENTS REELS : 346 020,68 €

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2022 permet d'inscrire un excédent de fonctionnement de : 39 729,68 €

Les participations versées par les communautés membres du syndicat totalisent : 306 291,00 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 25 000,00 €

Les travaux en régie prévus au cours de l'exercice s'élèvent à : 25 000,00 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 371 020,68 €

MOUVEMENTS REELS : 336 790,68 €

Les charges de personnel s'établissent à : 250 000,00 €
Celles du comité syndical représentent : 42 000,00 €

Les principales charges à caractère général concernent :
- des frais de location immobilière (charges comprises) : 12 500,00 €
- les frais de convention de gestion avec Limoges métropole : 6 000,00 €
- la location et la maintenance du photocopieur : 4 900,00 €
- des frais de formation : 3 000,00 €

Les autres charges de fonctionnement (communication, annonces, fournitures administratives, assurances, etc.) représentent : 18 390,68 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 34 230,00 €

Les dotations aux amortissements s'élèvent à : 34 230,00 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 98 332,90 €

MOUVEMENTS REELS : 64 102,90 €

La décision d'affectation du résultat de l'exercice 2022 permet d'inscrire un excédent d'investissement de : 62 986,90 €

Une recette de FCTVA est estimée à : 1 116,00 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 34 230,00 €

Les recettes d'ordre d'investissement concernent :
- l'amortissement des biens : 34 230,00 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 98 332,90 €

MOUVEMENTS REELS : 73 332,90 €

Les frais liés à la réalisation d'études, de documents d'urbanisme représentent : 35 000,00 €

L'acquisition de licences et de concessions informatiques totalise : 28 199,90 €

L'acquisition de matériel de bureau et d'informatique totalise : 10 133,00 €

MOUVEMENTS D'ORDRE : 25 000,00 €

Les écritures de travaux en régie représentent : 25 000,00 €

Le Président LÉONIE ayant demandé à Sylvie MOREAU de faire une présentation très synthétique du Budget Primitif, il la remercie et demande aux membres du Comité s'ils ont des remarques ou des questions sur ce budget, s'ils souhaitent des précisions.

*Après avoir lu les Vu et Considérant, le Président propose **au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2023 du SIEPAL dans les conditions ci-dessus définies.***

*Il demande s'il y a des oppositions, des abstentions, la **délibération est adoptée à l'unanimité.***

SIEPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

ANNEXE 1 Présentation par chapitre

DEPENSES

Chapitre	TOTAL VOTE 2022 POUR MEMOIRE			BUDGET PRIMITIF 2023		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SECTION D'EXPLOITATION						
011 Charges à caractère général	53 100,00		53 100,00	44 790,68		44 790,68
012 Charges de personnel	250 520,00		250 520,00	250 000,00		250 000,00
022 Dépenses imprévues	25 752,23		25 752,23	0,00		0,00
042 Op. Ordre transfert entre section		28 840,00	28 840,00		34 230,00	34 230,00
65 Autres charges de gestion courante	40 000,00		40 000,00	42 000,00		42 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	369 372,23	28 840,00	398 212,23	336 790,68	34 230,00	371 020,68
SECTION D'INVESTISSEMENT						
020 Dépenses imprévues	5 400,08		5 400,08	0,00		0,00
040 Op. Ordre transfert entre section		0,00	0,00		25 000,00	25 000,00
041 Op. Ordre patrimoniales		3 050,00	3 050,00		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	62 730,00		62 730,00	63 199,90		63 199,90
21 Immobilisations corporelles	9 600,00		9 600,00	10 133,00		10 133,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	77 730,08	3 050,00	80 780,08	73 332,90	25 000,00	98 332,90
TOTAL DEPENSES	447 102,31	31 890,00	478 992,31	410 123,58	59 230,00	469 353,58

RECETTES

Chapitre	TOTAL VOTE 2022 POUR MEMOIRE			BUDGET PRIMITIF 2023		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
SECTION D'EXPLOITATION						
002 Résultat fonctionnement reporté	114 609,23		114 609,23	39 729,68		39 729,68
042 Op. Ordre transfert entre section		0,00	0,00		25 000,00	25 000,00
74 Dotations et participations	283 603,00		283 603,00	306 291,00		306 291,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	398 212,23	0,00	398 212,23	346 020,68	25 000,00	371 020,68
SECTION D'INVESTISSEMENT						
001 Solde exécution invest. reporté	45 890,08		45 890,08	62 986,90		62 986,90
040 Op. Ordre transfert entre section		28 840,00	28 840,00		34 230,00	34 230,00
041 Op. Ordre patrimoniales		3 050,00	3 050,00		0,00	0,00
10 Dotation, fonds divers	3 000,00		3 000,00	1 116,00		1 116,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	48 890,08	31 890,00	80 780,08	64 102,90	34 230,00	98 332,90
TOTAL RECETTES	447 102,31	31 890,00	478 992,31	410 123,58	59 230,00	469 353,58

SIEPAL
BUDGET PRIMITIF 2023

ANNEXE 2

Détail des inscriptions budgétaires

FONCTIONNEMENT

RECETTES

					Total voté 2022	2023
002	1001 R	SE00	4702	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	114 609,23	39 729,68
722	5094 O	SE00	4704	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	25 000,00
74758	1065 R	SE00	4704	Participation autres groupements	283 603,00	306 291,00
Somme :					398 212,23	371 020,68

DEPENSES

					Total voté 2022	2023
022	1024 R	SE00	4702	DEPENSES IMPREVUES	25 752,23	
60622	1045 R	SE00	SE00	CARBURANTS	1 500,00	1 600,00
60632	1014 R	SE00	SE00	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	200,00	200,00
6064	1035 R	SE00	SE00	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	740,00	450,68
6068	1004 R	SE00	SE00	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	600,00	300,00
611	1002 R	SE00	SE00	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTR	400,00	500,00
611	3079 R	SE00	4704	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTR	400,00	500,00
6132	4083 R	SE00	SE00	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 500,00	6 500,00
61358	1036 R	SE00	SE00	LOCATIONS MOBILIERES	2 360,00	2 600,00
614	4085 R	SE00	SE00	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 000,00	6 000,00
61551	1046 R	SE00	SE00	MATERIEL ROULANT	700,00	1 300,00
6156	1005 R	SE00	SE00	MAINTENANCE	2 300,00	2 300,00
6161	5093 R	SE00	SE00	MULTIRISQUES	2 100,00	2 300,00
6182	1037 R	SE00	SE00	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 100,00	500,00
6184	11119 R	SE00	SE00	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	7 100,00	3 000,00
6185	11121 R	SE00	SE00	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	1 000,00	800,00
6218	1047 R	3504	SE00	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	7 000,00	3 500,00
6234	2068 R	SE00	SE00	RECEPTIONS	3 000,00	1 500,00
6238	10109 R	SE00	SE00	DIVERS	3 000,00	0,00
6251	1010 R	SE00	SE00	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00	1 740,00
6256	2074 R	3502	SE00	MISSIONS	1 000,00	
6262	1044 R	SE00	SE00	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 100,00	2 200,00
6281	1013 R	SE00	SE00	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	4 000,00	4 500,00
62878	1015 R	SE00	SE00	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LIMOGES METROPOLE	6 000,00	6 000,00
6332	1016 R	3500	SE00	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	170,00	200,00
6336	1017 R	3500	SE00	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 800,00	3 600,00
6338	12125 R	3500	SE00	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		600,00
64131	1020 R	3500	SE00	REMUNERATION	181 000,00	134 300,00
64132	12123 R	3500	SE00	SFT ET INDEMNITE DE RESIDENCE		1 200,00
64138	12124 R	3500	SE00	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES		40 100,00
6451	1018 R	3500	SE00	COTISATIONS A L'URSSAF	41 500,00	48 000,00
6453	1050 R	3500	SE00	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	9 750,00	10 000,00
6454	1051 R	3500	SE00	COTISATIONS AUX ASSEDIC	7 500,00	8 000,00
6488	8101 R	3500	SE00	AUTRES CHARGES	800,00	500,00
65311	1058 R	3500	SE00	INDEMNITES DES ELUS	37 000,00	39 000,00
65312	1028 R	SE00	SE00	FRAIS DE MISSIONS ELUS	1 000,00	500,00
65313	1059 R	3500	SE00	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	2 000,00	2 500,00
6811	1027 O	4702	4702	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATION	28 840,00	34 230,00
Somme :					398 212,23	371 020,68

INVESTISSEMENT

RECETTES

						Total voté 2022	2023
001	1032	R	SE00	4702	SOLDE D'EXECUTION	45 890,08	62 986,90
10222	1033	R	SE00	4704	F.C.T.V.A.	3 000,00	1 116,00
2033	11117	O	4702	4704	FRAIS D'INSERTION	3 050,00	
2802	1025	O	4702	4704	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	24 130,00	29 200,00
2805	2075	O	4702	4704	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS LICENCES I	180,00	500,00
28182	4084	O	4702	4704	MATERIEL DE TRANSPORT	2 700,00	2 700,00
28183	1026	O	4702	4704	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 130,00	1 130,00
28184	5092	O	4702	4704	MOBILIER	650,00	650,00
28188	1057	O	4702	4704	AUTRES	50,00	50,00
Somme :						80 780,08	98 332,90

DÉPENSES

						Total voté 2022	2023
020	1063	R	SE00	4702	DEPENSES IMPREVUES	5 400,08	
202	6096	R	SE00	SE00	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS DES	58 000,00	35 000,00
202	5095	O	SE00	4702	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS	3 050,00	25 000,00
202	6096	R	SE00	SE00	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS	4 730,00	
2051	9108	R	SE00	SE00	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS LICENCES	0,00	28 199,90
21838	1023	R	SE00	SE00	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE F	9 600,00	10 133,00
Somme :						80 780,08	98 332,90

ANNEXE 3 PARTICIPATIONS 2023 DES MEMBRES DU SYNDICAT

Contribution des EPCI	306 291 €
CU Limoges Métropole (20)	249 010,00 €
CC de Noblat (12)	12 099,10 €
CC Ean Limousin Avenir Nature (ELAN)(24)	27 951,70 €
CC du Val de Vienne (9)	17 230,20 €
Total (65)	306 291,00 €

6 - Adhésion au contrat groupe du CDG de la Haute-Vienne pour mise en conformité du RGPD et externalisation du Délégué à la Protection des données

Rapporteur : Monsieur Joël GARESTIER, Vice-Président du SIEPAL

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.452-40

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est un document obligatoire à mettre en **œuvre pour toutes les collectivités**.

Il impose :

- de nommer un délégué à la protection des données, le DPD (mutualisable)
- **d'établir** une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- **de mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,**
- de tenir un registre de traitements,
- de prendre en compte la protection **des données personnelles dès la création d'un traitement ou service.**

Dans le cadre des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment de **l'article L.452-40**, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne a **informé le SIEPAL du lancement d'une procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat groupe pour la mise en conformité RGPD et l'externalisation du Délégué à la Protection des Données.**

Le Centre de Gestion a, par la suite, communiqué au SIEPAL les résultats de la consultation.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, le projet **d'adhésion au contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD »** proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne présente un intérêt certain.

Les détails du contrat groupe sont :

Prestataire : DATA VIGI PROTECTION situé à Beauvais

Durée du contrat de groupe : quatre ans à compter du 25 mars 2022

Les coûts de l'adhésion sont :

<p>Etape 1 – diagnostic de conformité</p> <p>Périmètre d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none">• Phase 1 : cadrage / sensibilisation• Phase 2 : cartographie des activités de traitement / audit organisationnel• Phase 3 : Elaboration des plans d'action et restitution	<p>1085€ HT</p> <p><i>Prix forfaitaire à régler une seule fois après la restitution des livrables</i></p>
<p>Etape 2 – mission du Délégué à la Protection des Données</p> <p>Périmètre d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition et désignation d'un DPD auprès de la CNIL• Pilotage de la conformité, accompagnement à la mise en œuvre des actions de conformité préconisées• Assistance « affaires courantes » (exercices de droits, questions diverses, violations de données, ...)	<p>400€ HT</p> <p><i>Prix forfaitaire annuel</i></p>

Il est proposé au Comité Syndical **d'autoriser le Président ou son représentant à :**

- adhérer au présent contrat de groupe de mise en conformité RGPD et externalisation du Délégué à la Protection des Données souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne,
- à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Joël GARESTIER ajoute que s'il y a des questions complémentaires, la Présidente du CDG, étant dans l'assemblée, pourra donner les bonnes informations.

Le Président LÉONIE donne la parole à Philippe JANICOT qui s'interroge de la date du contrat qui est le 25 mars 2022 pour 4 ans, alors que l'adhésion n'est votée que lors de ce comité. Sylvie ACHARD explique qu'effectivement ce contrat a été signé et validé en 2022 et le SIEPAL se raccroche à ce contrat par le CDG. C'est pour cette raison qu'il est bien marqué « durée du contrat groupe ». C'est un contrat global auquel le SIEPAL se raccroche.

Jany-Claude SOLIS prend la parole pour indiquer qu'il n'y a aucune opposition à se raccrocher à ce contrat. Elle veut simplement témoigner sachant qu'au titre de sa commune elle suit le contrat Data Vigi Protection et qu'à celui du COS ils ont pris un autre prestataire, avec de vraies différences. Elle observe d'un côté une très grande rigidité dans l'application du RGPD qui est particulièrement anxiogène pour les secrétaires de mairies, revenues effarées des premières formations, estimant ne

plus pouvoir rien faire. De l'autre côté, elle constate **une plus grande souplesse dans l'application des règles à respecter, en considérant qu'il n'y a aucune donnée interdite lorsque que l'on dit bien ce que l'on en fait, quelle durée, comment on la conserve.** Jany-Claude SOLIS souhaite juste avertir sur la **nécessité d'être vigilant.** Les communes ont besoin d'échanger des données, mais elles doivent en définir la durée, la logique, et anticiper leur suppression, **ce qui n'est pas évident...** Elle ajoute qu'écrire que la donnée va être supprimée dans 4 ans et le faire effectivement le jour où la CNIL viendrait, c'est un autre débat qui n'est pas si simple. Mais elle indique qu'il faut faire attention sans être **anxiogène** comme peut l'être Data Vigi Protection sachant que ce n'est pas une loi de tout interdit.

Le Président la remercie pour ces précisions.

Sylvie ACHARD explique que si le CDG a choisi un gros groupe c'est qu'il a eu la mésaventure, il y a quelques années, d'avoir pris un prestataire plus proche des collectivités, mais qui est décédé. Comme le prestataire était indépendant et seul, toutes les données ont été perdues. Elle tient à préciser que dans l'appel d'offres il n'y a aucun groupe du secteur (départemental ou régional) qui ait candidaté. Elle ajoute qu'après il y a des règles qui peuvent peut-être faire peur, mais chaque collectivité fait ses choix, mais elle est informée.

Le Président la remercie pour ces précisions et demande s'il y a d'autres prises de parole. Il soumet alors cette délibération à l'approbation du Comité. Elle **est adoptée à l'unanimité.**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les délégués pour leur participation à ce Comité et lève la séance à 11h45 en précisant que les prochains travaux seront à la mi-juin.

Les secrétaires de séance

Le Président

Olivier CHATENET

Michaël KAPSTEIN

Vincent LÉONIE

